OQTF sans délai passer

Par laso

Madame, Monsieur

Bonjour

Je me permets de vous écrire, car je suis actuellement dans une situation assez particulière, je suis arrivé en France en février 2000 à l'âge de 10 mois avec un visa D (regroupement familial). Je vis en France depuis 22 ans, toute ma famille vie en France, ma mère, mes frères et s?urs sont français sauf un frère toujours avec un titre de séjour, mais en règle.

Il y a 2 ans (10/2019) suite à un contrôle d'identité les forces de l'ordre m'ont donné une OQTF sans délai (sans IRTF). Précisant sur l'obligation, ne pas avoir renouvelé mon titre de séjour vie privée familial dans le temps et être un trouble pour l'ordre public. Le commissaire qui m'a remis l'OQTF ne m'a pas précisé que je possédais 48 Heures pour faire le recours gracieux, mais 2 mois, un avocat a fait le recours hiérarchique avant la fin de son délai (je n'ai pas reçu de réponse depuis.) 1 an après, je me suis rendu en préfecture pour une première demande de titre de séjour en admission exceptionnel au séjour 10 ans de présence. La dame au guichet regardant juste la fiche AES à remplir, me dit sans regarder le reste du dossier que ça ne va pas être possible de faire une demande, tant que je n'ai pas fait mon visa D famille française dans mon pays d'origine. Sachant qu'une fois dans mon pays d'origine, ils refuseront ma demande de visa. Je réside en France et je ne réside pas ailleurs, je me retrouve bloqué partout, je ne peu pas travail depuis presque 3 ans maintenant le temps passe et je ne pourrai pas justifier ce temps perdu.

Que faire ? II, y a-t-il toujours un moyen de faire quelque chose ?